

Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

Mercredi 12 novembre 2025 à Lans-en-Vercors et en visioconférence

Le douze novembre deux mille vingt-cinq, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le cinq novembre deux mille vingt-cinq par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 41
Présents: 20 (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 65
Présentes: 34
Pouvoirs: 4
Total: **38** (mini 33)

Délégués présents :

Jacques ADENOT, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
Philippe AGERON, Délégué de Pont-en-Royans
Françoise AGRAIN, Déléguée de Valence Romans- Agglo
Robert ALLEYRON BIRON, Délégué de la Rivière
Marie-Odile BAUDRIER, délégué de Saint-Julien-en-Vercors
Philippe BERNARD, Délégué de Lans-en-Vercors
Catherine BOLZE, Conseil Régional AuRA
Florent BRUNET, Conseil Régional AuRA
Yves CHAZALET, Délégué de Combovin
Valérie DU RETAIL, Déléguée de Die
Nathalie FAURE, Déléguée du Conseil départemental de l'Isère
Thierry LEVI, Délégué d'Oriol-en-Royans
Christian MORIN, Conseil Départemental de la Drôme
Yannick PASDRMADJIAN , Délégué de Claix
Catherine PELLINI, Déléguée de la communauté de commune du Diois
Cyrille PLENET, Déléguée de Grenoble Alpes Métropole
David ROBERT, Délégué de Romans-sur-Isère (Ville porte)
Michel VARTANIAN, Délégué de Chamaloc
Bruno VITTE, délégué de Hostun
Pierre WEICK, Délégué de la Communauté de Commune du Massif du Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Antoine BACK, Délégué de la ville de Grenoble à Michel VARTANIAN
Alban PANO, Délégué du Conseil Départemental de la Drôme à Christian MORIN
Gérard GAGNIER, Délégué de la Communauté de Commune du Diois à Philippe AGERON

Participaient également à la réunion :

Bruno BÉGOU, FAUP
Jean Christophe DYE, délégué de Saint Martin en Vercors
Claus HABFAST, délégué suppléant ville de Grenoble
Monique ORAND, Déléguée de Châtillon-en-Diois
Olivier PUTOT, Directeur du Parc du Vercors
Philippe ROUSTAND, délégué du CESER
François VERON, Conseil Scientifique

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 15 octobre 2025

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 12 novembre 2025

Projet Expérien'Ciel : modification du plan de financements

Le Parc labellisé Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) en 2023, cherche à préserver et à valoriser la qualité du ciel et de l'environnement nocturne.

Dans le cadre du volet valorisation, il a été choisi de former et d'accompagner des socio-professionnels du tourisme afin de les faire monter en compétence sur l'astronomie.

Cette délibération vient modifier la Délibération 2025.BS 29 du 16 avril 2025, permettant d'affiner le budget ainsi que la répartition entre les co-financeurs. Les frais d'hébergement et de restauration, à la charge des bénéficiaires ne sont plus inclus.

Budget total Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Gestion de projet PNRV	6 911,42 €	Région Auvergne-Rhone-Alpes	15 589,00 €
Formation	28 778, 00 €	LEADER	17 560,57 €
Accompagnement	2 400,00 €	Autofinancement PNRV	12 799,85 €
Acquisition de télescopes	7 860,00 €		
TOTAL	45 942,42 €	TOTAL	45 942,42 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

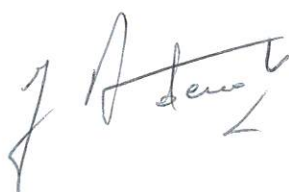
→ de **VALIDER** la modification du plan de financement de l'opération Expérien'ciel,

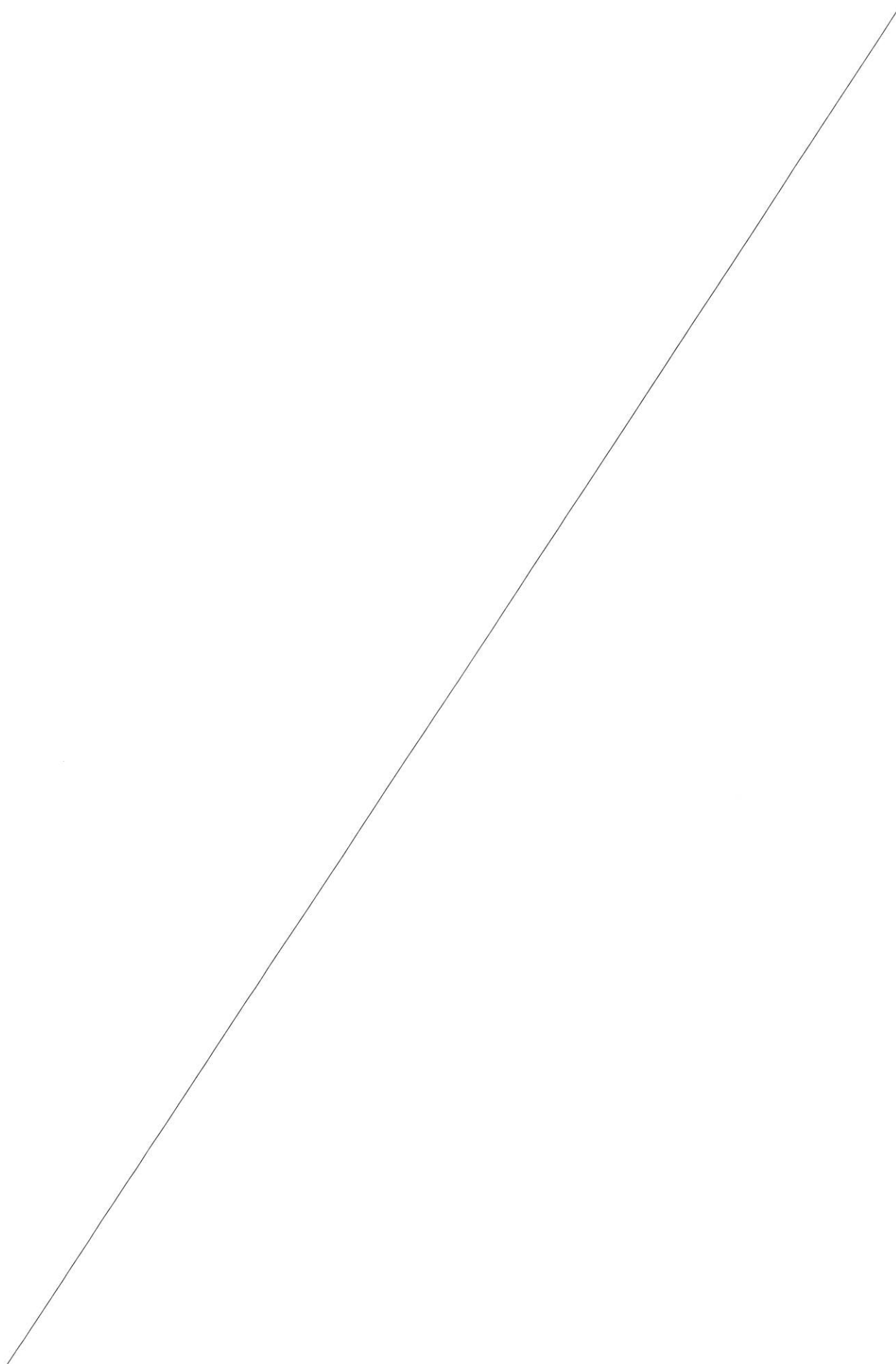
→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès du LEADER et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Fait à Lans-en-Vercors,
Le 12 novembre 2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.





**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 12 novembre 2025**

Inspiration Vercors « accompagnement stratégique et création d'outils de promotion » tranche 3 : demande de financements

Contexte

Inspiration Vercors est la marque de promotion des Offices de Tourisme et des Communautés de Communes sur un territoire labellisé Parc naturel régional. Créée en 2013, elle regroupe le collectif composé : des communautés de communes du Diois, du Trièves, du Massif du Vercors, de Royans Vercors, Saint Marcellin Vercors Isère, de leurs offices de tourisme et du PNRV.

La marque a été créée avec l'appui du programme espace valléen 2014-2020 : ce dispositif regroupe le partenariat Europe, Etat, Régions Auvergne Rhone-Alpes et Sud, et accompagne le tourisme face aux conséquences du changement climatique. Dans ce cadre, Inspiration Vercors a notamment bénéficié de soutiens pour le poste de chargée de promotion, la création d'outils, et la mise en route d'opérations de promotion.

Stratégie Inspiration Vercors 2021-2027

Après cette période de construction et de lancement, confrontée à de nouveaux contextes, Inspiration Vercors a eu besoin de franchir une nouvelle étape. Cette démarche a été travaillée par les vice-présidents au tourisme des EPCI, du Parc, et le comité technique Inspiration Vercors : elle s'est inscrite dans la candidature du Vercors au 3^e programme espace valléen (2021-2027).

L'évolution de la stratégie Inspiration Vercors 2021-2027 répond à deux besoins :

- comprendre les besoins des visiteurs : comment mieux prendre en compte les évolutions demandées au tourisme dans un monde soumis à de multiples crises (climatiques, sanitaires, énergétiques, financières, sociales...).
- permettre au territoire de se différencier davantage en termes de tourisme : donner à Inspiration Vercors les moyens d'être une destination touristique avec une forte identité.

Soutien du partenariat Espace Valléen 2021-2027

Dans ce cadre, le collectif Inspiration Vercors a obtenu le soutien – dégressif, sur 3 ans – de l'État et de la Région pour un accompagnement sur deux plans :

- > Un accompagnement stratégique, réalisé par l'agence prestataire *Signe des Temps*, autour de thématiques représentatives du Vercors : art de vivre, accueil, transition, mobilité, itinérance, hiver en Vercors, histoires du Vercors, mobilité, enrichissement culturel.
- > La création d'outils et de contenus de promotion propres à ces thématiques : bibles éditoriales, articles, podcast, mission photo, vidéos...

Déroulement

Au vu du nombre et de la densité des thématiques à traiter, un phasage a été mis en place :

- Tranche 1 (2023) : art de vivre – transition – mobilité - accueil
- Tranche 2 (2024- 2025) : hiver en Vercors – histoires du Vercors
- Tranche 3 (2026 – 2027) : itinérance - enrichissement culturel

Pour cette tranche 3, le déroulement choisi est le suivant :

- > 2026 : accompagnement stratégique par l'agence. Les contenus travaillés avec le collectif Inspiration Vercors : construction de la plateforme thématique et de la bible éditoriale, identifier les cibles visiteurs, proposition d'un plan d'actions de promotion et d'une gamme d'outils de promotion dédiés.
- > 2027 : choix et construction des outils de promotion.

Afin de se conformer aux règles de financement du FNADT sur une année civile, le projet sera découpé en deux demandes de subvention distinctes, l'une en 2026 et l'autre 2027. La sollicitation de la Région sera effectuée quant à elle pour l'ensemble de l'opération.

Budget total et plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Accompagnement stratégique (2026)	17 040 €	Région Auvergne Rhone Alpes (40 %)	26 000 €
		FNADT 2026 (20 %)	3 408 €
Création d'outils de promotion et valorisation (2027)	47 960 €	FNADT 2027 (10%)	4 796 €
		Autofinancement PNR Vercors	30 796 €
TOTAL	65 000 €	TOTAL	65 000 €

Détail budget 2026 et plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Accompagnement stratégique	17 040 €	Région Auvergne Rhone Alpes (40 %)	6 816 €
		FNADT (20 %)	3 408 €
		Autofinancement PNR Vercors (40 %)	6 816 €
TOTAL	17 040 €	TOTAL	17 040 €

Détail budget 2027 et plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Création d'outils de promotion et valorisation	47 960 €	Région Auvergne Rhone Alpes (40 %)	19 184 €
		FNADT (10%)	4 796 €
		Autofinancement PNR Vercors (50 %)	23 980 €
TOTAL	47 960 €	TOTAL	47 960 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** l'action « Accompagnement stratégique et création d'outils de promotion » tranche 3 dans le cadre d'Inspiration Vercors ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès de la Région AURA et du FNADT
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier

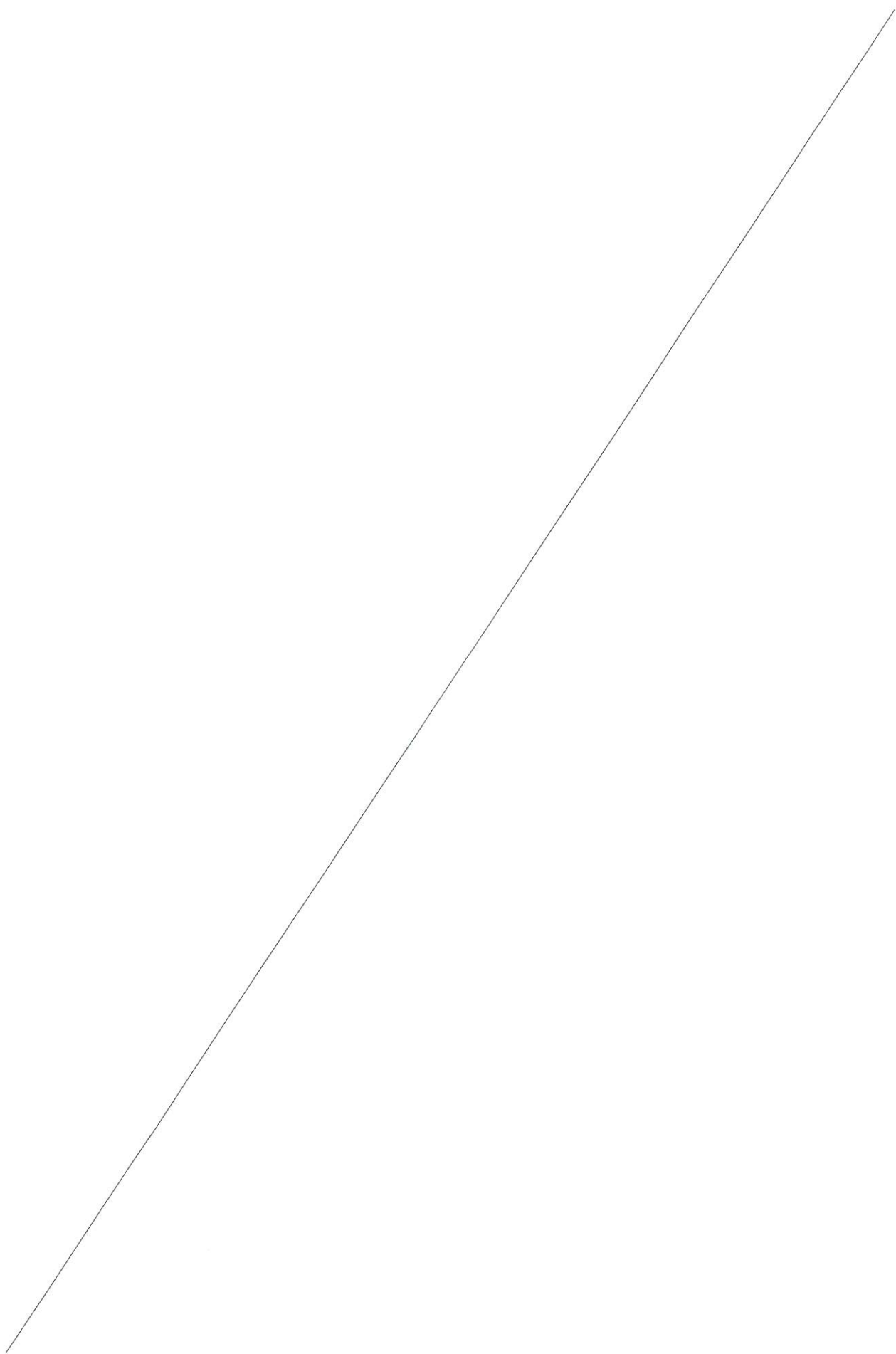
Fait à Lans-en-Vercors,

Le 12 novembre 2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'J. Adenot', with a stylized flourish at the end.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 12 novembre 2025

La vache Villarde et les prairies fleuries du Vercors s'invitent à Paris en 2026 : demande de financements

Le Salon International de l'Agriculture aura lieu en 2026 du 21 février au 1er mars.

Le Parc naturel régional du Vercors est présent traditionnellement dans le Hall 1 des animaux grâce à la race bovine Villard-de-Lans, que les éleveurs laitiers du territoire se sont réappropriés depuis plusieurs années déjà. En effet, elle est présente dans tous les élevages adhérents à la filière AOP Bleu du Vercors-Sassenage conformément au cahier des charges du fromage.

Depuis 3 ans maintenant, la race locale, son fromage et le Parc du Vercors sont présents dans l'espace du CORAM (Collectif des races locales de massif). A travers ses présentations sur les rings, la race Villarde permet à l'AOP Bleu du Vercors-Sassenage d'être présente en dégustation et en vente, et de promouvoir le territoire du Vercors. Le Cheval du Vercors de Barraquand, race reconnue officiellement en 2017, est quant à lui dans le hall 6 des équins. Avec ces spécificités, le Parc du Vercors donne ainsi une vitrine agricole, avec son patrimoine domestique et ses savoir-faire.

Le Salon de l'Agriculture a été l'une des premières opérations de promotion globale à l'échelle du massif et a permis de présenter le territoire sous un angle différent, déclenchant des retombées médiatiques importantes. C'est aussi un événement permettant de fédérer les partenaires agricoles autour de valeurs communes. Cette année, notre montée au salon sera placée sous le thème « *tout commence par les prairies* ». En effet, le concours général agricole prairies et parcours s'est déroulé en 2025 sur la zone de production de l'AOP Bleu du Vercors-Sassenage et donne l'occasion de promouvoir ce sujet lors du salon. Par ailleurs, les partenaires ont évoqué la volonté de se renouveler et souhaitent plus d'interactions avec les visiteurs. De cette manière, il sera proposé un espace où animations, jeux, démonstration et mini-conférences sur différentes thématiques agricoles seront abordées (ex : AOP et autres signes de qualité sur le territoire, races locales du Vercors, démonstration fromagère participative, reconnaissance de la flore prairiales...). Cette nouvelle organisation de stand sera l'occasion d'échanger davantage avec le grand public et de délivrer des messages sur notre territoire de manière simple et ludique.

L'opération consiste à

- assurer la présence des différents partenaires :

- l'Organisme de Sélection des Races Alpines Réunies (OS RAR) pour les vaches de la race "Villarde",

- l'association Villarde Avenir pour la dynamique locale de la race Villard-de-lans sur le territoire (promotion/communication)

- l'Association Nationale du Cheval du Vercors de Barraquand (ANCVB) pour les chevaux,

- le SIVER pour le fromage en AOP Bleu du Vercors-Sassenage,

- prévoir l'accueil du Parc du Vercors sur le stand pour présenter le territoire, ses acteurs, ses produits

- mettre en place le stand Vercors et les vaches et veaux dans le hall des animaux, et les chevaux dans le hall des équins

- organiser un programme d'animation pendant la durée du salon avec les partenaires du territoire,

- participer aux présentations des animaux sur les rings aux cotés des éleveurs pour présenter le territoire

- organiser un temps d'inauguration mettant en valeur le Parc et ses partenaires agricoles, avec un investissement particulier de l'association des Fermes du Vercors, présente pour l'occasion.

Cette action est prévue au contrat de Parc signé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le plan de financement proposé pour cette action est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Emplacement et frais agents	12 000 €	Région Auvergne Rhone Alpes	32 500 €
Communication	7 560 €	Autofinancement PNRV	18 000€
Frais de stand : location matériel du stand, branchement, eau électricité, entrée invités	8 840 €		
Animations du stand : impression panneaux, flyers, affiches, petites fournitures	2 400 €		
Frais animaux et éleveurs	5 000 €		
Hébergement et transport agent Parc	3 200 €		
Coordination et animation PNRV	11 500 €		
TOTAL	50 500 €	TOTAL	50 500 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ **d'APPROUVER** le plan de financement de l'opération SIA 2026 tel que présenté ci-dessus, sollicitant les lignes Parc PNRV 2026 de la Région Auvergne Rhône-Alpes,

→ **d'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 12 novembre 2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 12 novembre 2025

Entretien des sentiers Drômois : demande de financements

Contexte

Le Parc, par l'intermédiaire des écogardes, gère l'installation et la maintenance de la signalétique de randonnée, ainsi que le balisage du réseau de sentiers pédestre validé par les communes. Les travaux d'entretien comme le débroussaillage, l'égavage ou la sécurisation des chemins sont quant à eux de la responsabilité des communes ou communautés de communes.

Pour rappel, le PDIPR a pour objectif de recenser les itinéraires de randonnées ainsi que les chemins d'accès aux sites de pratiques sportives (quelque soit la pratique), d'en assurer la pérennité foncière, le suivi, l'entretien et la promotion ainsi qu'une protection juridique pour les chemins ruraux. Initié en 1993, seuls les chemins ruraux étaient inscrits. Depuis 2019, les communes et EPCI peuvent demander l'inscription du linéaire complet des itinéraires quelque soit le statut foncier (chemins ruraux, voies publiques, parcelles privées) avec la possibilité d'un conventionnement-type.

Dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de la Drôme (PDIPR 26), le Parc est l'interlocuteur privilégié du Département sur le périmètre des communes adhérentes. Ainsi, en lien étroit avec les EPCI et les communes concernées, les écogardes assurent la pérennité du réseau d'itinéraires balisés

Contenu de l'action

Dès 2025 (et de manière rétroactive pour 2024), le Département de la Drôme apporte un soutien annuel aux actions de petit entretien des sentiers. L'aide accordée est de 10€/km. Pour 2024, ce sont 275 km qui ont été entretenus (balisage et/ou petit égavage) par le Parc, soit 2750€ d'aide financière.

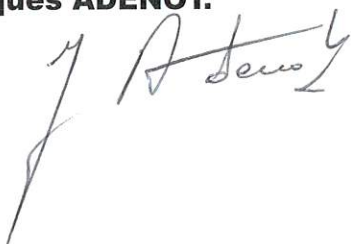
En parallèle, le Parc pourra également émarger au dispositif d'« aménagement des lieux de pratique sports de nature », qui permet une prise en charge jusqu'à 60 % des dépenses d'investissement éligibles, comme l'acquisition de poteaux ou de plaques directionnelles supports de la signalétique de randonnée pédestre. [Vous trouverez ici](#) la note du Département de la Drôme concernant le régime d'aide pour l'aménagement des espaces, sites et itinéraires pour les sports de nature.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'AUTORISER** le Président à solliciter annuellement les aides liées à l'entretien des sentiers et à la signalétique auprès du Département de la Drôme,
- **d'AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Fait à Lans-en-Vercors,
Le 12 novembre 2025**

**Certifié conforme par Le Président,
Jacques ADENOT.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Adenot', is written over the printed name. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'J' and a stylized 'A'.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 12 novembre 2025**

**Contrats d'assurances des risques statutaires 2027-2030 et
conventions de participation Prévoyance et Frais de Santé
2027-2032**

Le Président rappelle que pour la précédente consultation le Parc avait mandaté le CDG26 .

Il expose ce qui suit :

- l'opportunité pour le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité pour le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors de faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » et pour le risque « Santé ».
- l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors

Visa

Pour le contrat groupe risques statutaires :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Pour les conventions de participation prévoyance et frais de santé :

Vu les articles L827-1 et suivant du code général de la fonction publique

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique visant à renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

Vu l'avis du **comité social territorial du CDG26** du 22/09/2025 (pour les collectivités de moins de 50 agents)

Il est rappelé que le fait de donner mandat au CDG26 pour lancer les procédures de marchés publics n'impose pas d'adhérer in fine aux contrats qui seront proposés.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors pourra ainsi donner mandat au Centre de gestion de la Drôme pour lancer des consultations, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances **risques statutaires** et des conventions de **participation de prévoyance et de frais de santé** auprès d'entreprises d'assurances agréées, selon les conditions suivantes :

Pour le contrat groupe risques statutaires :

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour

raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;

- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

Pour la convention de participation prévoyance :

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Incapacité, Invalidité, Décès, Minoration de retraite, Rente éducation

Cette convention devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée de la convention : 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

Pour la convention de participation frais de santé

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Garanties complémentaires aux régimes obligatoires de base en matière de soins de santé dans le cadre d'un contrat responsable au sens de l'article L871-1 du code de la sécurité sociale.

Cette convention devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée de la convention : 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2027.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ **d'AUTORISER** le syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors à donner mandat au centre de gestion de la Drôme pour lancer des consultations, en vue le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances risques statutaires et des conventions de participation de prévoyance et de frais de santé auprès d'entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

→ **d'AUTORISER** le président à signer une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme

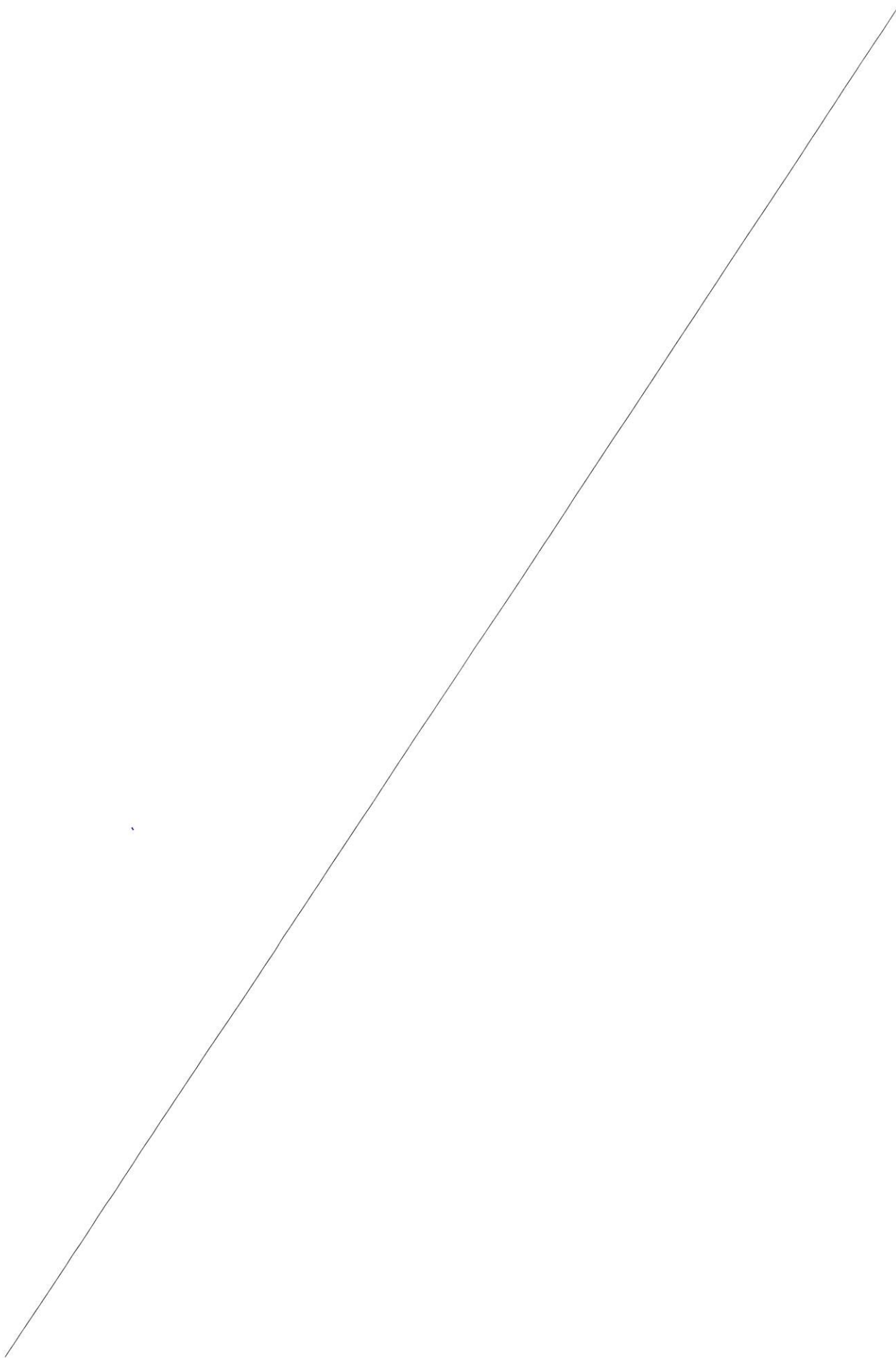
Fait à Lans-en-Vercors,

Le 12 novembre 2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.





FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 12 novembre 2025

2025.BS 77.....	3
Projet Expérien'Ciel : modification du plan de financements.....	3
2025.BS 78.....	4
Inspiration Vercors « accompagnement stratégique et création d'outils de promotion » tranche 3 : demande de financements.....	4
2025.BS 79.....	7
La vache Villarde et les prairies fleuries du Vercors s'invitent à Paris en 2026 : demande de financements.....	7
2025.BS 80.....	9
Entretien des sentiers Drômois : demande de financements.....	9
2025.BS 81.....	10
Contrats d'assurances des risques statutaires 2027-2030 et conventions de participation Prévoyance et Frais de Santé 2027-2032.....	10

Fait et délibéré le 12 novembre 2025 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 12 novembre 2025

Le Président,

Jacques ADENOT.

